



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 36118

Texte de la question

M Jean-Francois Mancel appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aux handicapés et aux accidentés de la vie sur les voeux relatifs a la situation des personnes handicapées emises par la Federation des établissements hospitaliers et d'assistance privées lors de sa dernière assemblée générale. Cette fédération demande : que la garantie de ressources des travailleurs handicapés en ateliers protégés et en milieu ordinaire soit au moins égale au SMIC ; que le complément de rémunération soit forfaitaire ; que l'allocation aux adultes handicapés demeure une allocation de « réparation du handicap » ; l'abrogation de la circulaire « Le Garrec » ; à être nommé membre du Conseil national consultatif des personnes handicapées. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la suite qu'il envisage de réserver à ces requêtes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretariat d'Etat chargé des handicapés et des accidentés de la vie est bien informé des multiples propositions formulées par la fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privées et reprises par l'honorable parlementaire visant à améliorer la situation des personnes handicapées. Chacune de ces propositions fait l'objet d'un examen attentif concernant notamment les conditions de leur mise en œuvre et leur incidence financière.

Données clés

Auteur : [M. Mancel Jean-François](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36118

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : handicapés et accidentés de la vie

Ministère attributaire : handicapés et accidentés de la vie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 1990, page 5388